

# COMMUNE DE L'HERBERGEMENT

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de L'HERBERGEMENT sur convocation en date du 03 décembre, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la Salle Aquarelle en vertu de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Madame la Maire Anne BOISTEAU-PAYEN.

**Étaient présents :** Anne BOISTEAU-PAYEN, Bernard DENIS, Anne-Marie JOUSSEAUME, Bernard LOUINEAU, Claudine GUÉNEAU, Frédéric DA CRUZ, Serge FOURNIER, Marielle FILLON, Gaëtan BLAIN, Jean-Michel SOULARD, Olivier GUYON, Valérie BERNARD, Thierry JOLLET, Laurent GESNEL, Hélène LABAT, Stéphanie HONORÉ, Fanny DELHOMMEAU, Nicolas DENIS, Élise VRIGNAUD, Anaïs PERENNEC.

**Absents Excusés :** Élodie TALHOUARN-ARNAUD qui a donné pouvoir à Anne BOISTEAU-PAYEN ; Xavier DE FRESLON ; Chrystelle ROUSSEAU qui a donné pouvoir à Nicolas DENIS.

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie JOUSSEAUME

Assistait également Aude ROY Directrice Générale des Services.

### APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020 : A L'UNANIMITÉ

#### VOIRIE ET RÉSEAUX

#### Information du Conseil Municipal des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de ses délégations : choix de l'entreprise adjudicatrice pour le marché d'exploitation de l'assainissement

Conformément à la Délibération du Conseil Municipal n°2020.06.11, Madame la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision d'attribuer le marché d'exploitation de l'assainissement à la société VÉOLIA, conformément au classement des 3 offres reçues pour cette consultation :

Candidats	SAUR	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	SUEZ
<b>1 - PRIX DES PRESTATIONS (40%)</b>			
TOTAL / 100 POINTS	63,89	84,33	84,50
PONDERATION 40%	25,56	33,73	33,80
<b>2 - VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (60%)</b>			
TOTAL SUR 100 POINTS	84,00	91,00	68,50
PONDERATION 60%	50,40	54,60	41,10
<b>CLASSEMENT DES OFFRES / CHOIX DE L'OFFRE "ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE"</b>			
NOTE FINALE SUR L'OFFRE DE BASE	<b>75,96 / 100</b>	<b>88,33 / 100</b>	<b>74,90 / 100</b>
Classement	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

Le marché annuel d'exploitation de l'assainissement représente, en marché de base la somme de 33 242.91 € HT (26 913 € HT pour le précédent marché de 2017, étant précisé que le cahier des charges a été revu pour intégrer de nouvelles prestations au prestataire, non demandées jusqu'à présent.

## URBANISME ET LOTISSEMENTS

### **Délibération du Conseil Municipal n°2020.12.01 : convention de transfert de gestion avec la SNCF**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la CAVAC avait une convention avec la SNCF pour l'occupation de la parcelle ZH 51, pour partie, situé boulevard des marchandises, sur l'emprise de l'ancien silo et l'ancien magasin CAVAC. Avec le nouveau silo construit rue de la Vigne Rouge, la CAVAC a mis fin à sa convention d'occupation de cette parcelle et a donc procédé à la destruction du bâti, libérant ainsi le foncier.

Madame la Maire rappelle qu'en raison de la forte utilisation du train comme mode de déplacement, les espaces autour de la gare présentent un intérêt stratégique pour la Commune. C'est pourquoi elle soumet au Conseil Municipal le projet de convention pour l'occupation par la Commune, sans transfert de propriété, d'une partie de la parcelle ZH 51 appartenant à la SNCF.

La convention proposée par la SNCF permet à la Commune d'utiliser cette emprise comme espace de stationnement et / ou permettrait de disposer du foncier afin de réaliser les équipements nécessaires pour dynamiser le secteur de la gare, en parallèle de la démarche conjointe avec la Communauté de Communes pour obtenir auprès de la Région Pays de la Loire la labélisation P.E.M. = Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de L'HERBERGEMENT. La Commune peut ainsi disposer et aménager la parcelle, sans en être propriétaire, à titre gratuit, pour une durée de 20 ans. Les frais de gestion du dossier (4 800 € HT) ainsi que les frais de Notaire et de Géomètre sont à la charge de la Commune. En cas de reprise anticipée par SNCF RÉSEAUX, les travaux d'aménagement seraient remboursés à la Commune sur la base d'une durée d'amortissement de 8 ans.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette proposition afin de pouvoir continuer la réflexion d'ensemble sur le projet d'aménagement des abords de la Gare.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** les termes de la convention de transfert de gestion proposée par SNCF concernant la parcelle ZH 51 pour partie ;

**CHARGE** Madame la Maire de signer l'acte notarié ou de donner procuration à cette fin, ainsi que toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

### **Délibération du Conseil Municipal n°2020.12.02 : Avenants aux marchés de travaux de la Salle de sports**

Bernard DENIS présente au Conseil Municipal les avenants proposés par les sociétés adjudicatrices des travaux de restructuration de la Salle de Sports pour les lots suivants :

Lot	Montant initial en € HT	Plus ou moins-value en € HT	Plus ou moins-value en %	Montant après avenant en € HT
<b>01 : Gros-œuvre</b>	359 975.14	+ 7 195.73	+ 1.99 %	367 170.87
<b>03 : Charpente</b>	202 544.55	- 8 385.49	- 4.14. %	194 159.06
<b>06 : Menuiseries extérieures alu</b>	106 000.00	+ 1 019.00	+ 0.96 %	107 019.00
<b>07 : Menuiseries intérieures bois</b>	166 000.00	+ 530.00	+ 0.32 %	175 298.55
<b>11 : Sols sportifs</b>	152 981.20	+ 1 700.00	+ 1.11 €	154 681.20

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à ces propositions d'avenants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** les propositions d'avenant aux marchés de travaux de la Salle de sports telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;

**CHARGE** Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

#### **Délibération du Conseil Municipal n°2020.12.03 : Travaux de la Salle de Sports - Sous-traitance pour le lot 11**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2019.12.05 en date du 19/12/2019 par laquelle il a attribué le lot n°11 Sols sportifs à la société SPORTINGSOLS, pour un montant de 152 981.20 € HT.

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de sous-traitance de travaux pour un montant de 17 535.00 € HT au profit de la société HEXA CONCEPT. Elle propose au Conseil Municipal d'accepter cette sous-traitance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** la sous-traitance de travaux pour le lot n°11 des travaux de la Salle de Sports d'un montant tant de 17 535.00 € HT au profit de la société HEXA CONCEPT ;

**PRÉCISE** que le montant total des travaux pour le lot n°11 est inchangé à 152 981.20 € HT ;

**CHARGE** Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

#### **FINANCES**

#### **Délibération du Conseil Municipal n°2020.12.04 : Décision Modificative n°1 du budget général**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'ajuster les prévisions budgétaires afin de tenir compte des modifications intervenues depuis le vote du budget en mars 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de modifier les crédits au budget général de la façon suivante selon le tableau ci-après ;

opération / article	Dépenses	Recettes
<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>		
Article 73223 F.P.I.C.		+ 2 500.00 €
Article 023 Virement vers la section d'investissement	+ 2 500.00 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 2 500.00 €</b>	<b>+ 2 500.00 €</b>
<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>		
Article 021 Virement de la section de fonctionnement		+ 2 500.00 €
Opération 29 -Art. 2184 Jeux pour enfants	+ 2 500.00 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 2 500.00 €</b>	<b>+ 2 500.00 €</b>

**CHARGE** Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

**Délibération du Conseil Municipal n°2020.12.05 : Décision Modificative n°1 du budget Lotissement La Pichetière 2**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de modifier certaines prévisions inscrites au Budget lotissement de la Pichetière 2 afin de passer les écritures de stocks (opérations d'ordre) de fin d'année pour intégrer le lot n°39 qui ne sera pas vendu avant le 31/12/2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de modifier le Budget du lotissement de la Pichetière 2 selon le tableau ci-dessous ;

opération / article	Dépenses	Recettes
<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>		
Article 71355 variation de stocks terrains aménagés		+ 100 502.46
Article 7015 vente de terrains aménagés		- 8 819.52
Article 74748 Participation de la Commune		- 91 682.94
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>		
Article 3555 terrains aménagés	+ 100 502.46	
Article 1641 emprunt		+ 100 502.46
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 100 502.46</b>	<b>+ 100 502.46</b>

**CHARGE** Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

**Délibération du Conseil Municipal n°2020.12.06 : Décision Modificative n°1 du budget Lotissement La Pichetière 5**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de modifier certaines prévisions inscrites au Budget lotissement de la Pichetière 2 afin de passer les écritures de stocks (opérations d'ordre) de fin d'année pour intégrer le lot n°05 qui ne sera pas vendu avant le 31/12/2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de modifier le Budget du lotissement de la Pichetière 5 selon le tableau ci-dessous ;

opération / article	Dépenses	Recettes
<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>		
Article 71355 variation de stocks terrains aménagés		+ 27 130.10
Article 6522 Excédent budget annexe	+ 27 130.10	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>+ 27 130.10</b>	<b>+ 27 130.10</b>
<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>		
Article 3555 terrains aménagés	+ 27 130.10	
Article 1641 emprunt		+ 27 130.10
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 27 130.10</b>	<b>+ 27 130.10</b>

**CHARGE** Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

**Délibération du Conseil Municipal n°2020.12.07 : Tarifs pour l'année 2021**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réviser les tarifs communaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** les tarifs pour 2021 comme indiqués sur les tableaux ci-après.

**CHARGE** Madame la Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

<b>ASSAINISSEMENT :</b>	
- le m3 d'eau (en € H.T.)	<b>1.80</b>
- Abonnement par Foyer (€ H.T.)	<b>18.00</b>
- Participation de raccordement au réseau d'Assainissement (en € T.T.C.)	<b>1 300.00</b>
- Frais de branchement	<b>coût réel</b>
<b>DROITS DE PLACE :</b>	
- le mètre linéaire	<b>0.95</b>
- branchement électrique	<b>2.10</b>
<b>REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC</b>	
- SAS du CARREFOUR CONTACT	<b>42.50</b>
- Abri caddies CARREFOUR CONTACT	<b>44.50</b>
- 33 Places de Parking CARREFOUR CONTACT : La place	<b>15.20</b>
- Place de Parking facturée aux particuliers pour non réalisation d'aire de stationnement	<b>130.00</b>
Terrasses extérieures à l'année	<b>100.00</b>
BARRIERES MOBILES : l'unité	<b>1.80</b>
<b>CONCESSION CIMETIÈRE</b>	
- 30 ans	<b>200.00</b>
- 50 ans	<b>330.00</b>
<b>REDEVANCE CINÉRAIRE (ancien columbarium)</b>	
- 15 ans	<b>250.00</b>
- 30 ans	<b>480.00</b>
<b>REDEVANCE CINÉRAIRE (nouveau columbarium)</b>	
- 15 ans	<b>420.00</b>
- 30 ans	<b>620.00</b>
- Forfait de dispersion des cendres à l'espace de dispersion	<b>35.00</b>
<b>REDEVANCE CINÉRAIRE (cavurne)</b>	
- 15 ans	<b>250.00</b>
- 30 ans	<b>400.00</b>
<b>INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL : <u>en cas de carence uniquement</u></b>	
- sans matériel – l'heure	<b>28.00</b>
- coût supplémentaire avec matériel :	
* tondeuse à l'heure	<b>11.00</b>
* tracteur à l'heure	<b>38.00</b>
* giro-broyeur à l'heure	<b>28.00</b>
* faucheuse à l'heure	<b>28.00</b>
<b>SALLE DE LA CLAIRIÈRE (réservée aux Herbergementais)</b>	
<b>1/ Associations :</b> - AG ; réunions diverses, activités culturelles, sportives, éducatives ; 3 <sup>ème</sup> âge ; Centre de loisirs, Organisation régionale avec organisateurs locaux bénévoles	<b>gratuit</b>
- Concours de belote, loto, soirée dansante, soirée spectacle	<b>100.00</b>
<b>2/ Particuliers :</b> - Vin d'honneur	<b>100.00</b>
- Repas	<b>180.00</b>
- Préau uniquement (grande salle verrouillée)	<b>45.00</b>
<b>ESPACE ENVOL =&gt; uniquement réservée aux associations Herbergementaises</b>	
Assemblées générales, réunions diverses, activités culturelles sportives, éducatives, 3 <sup>ème</sup> âge, Centre de loisirs, Organisation régionale avec organisateurs locaux bénévoles	<b>gratuit</b>
<b>PHOTOCOPIES UNIQUEMENT POUR LES ASSOCIATIONS</b>	
A4 noir et blanc, par page	<b>0.04</b>
A3 noir et blanc, par page	<b>0.08</b>

<b>ASSOCIATIONS</b>		
	Commune	Extérieur
<b>Bar seul pour vin d'honneur</b>		
	gratuit	150.00
<b>Bar seul pour manifestation</b>		
	90	200.00
<b>Grande Salle Rubis</b>		
Manifestations non lucratives avec bar	gratuit	330.00
Grande salle + bar	255.00	370.00
Grande salle + bar + cuisine	330.00	500.00
<b>Petite Salle Emeraude</b>		
Manifestations non lucratives avec bar	gratuit	210.00
Petite salle + bar	165.00	250.00
Petite salle + bar + cuisine	250.00	380.00
<b>Les 2 Salles Rubis et Emeraude</b>		
Les 2 salles avec bar	330.00	460.00
Les 2 salles + bar + Cuisine	400.00	600.00
<b>Théâtre de verdure / gradins / Vidéoprojecteur</b>		
théâtre de verdure	70.00	85.00
gradins	90.00	130.00
Vidéoprojecteur	Gratuit	Gratuit

<b>ENTREPRISES</b>		
	Commune	Extérieur
<b>Bar seul pour vin d'honneur</b>		
	210.00	310.00
<b>Grande Salle Rubis</b>		
Grande salle + bar	535.00	760.00
salle + bar + cuisine	640.00	930.00
<b>Petite Salle Emeraude</b>		
Petite salle + bar	235.00	410.00
salle + bar + cuisine	365.00	555.00
<b>Les 2 Salles Rubis et Emeraude</b>		
Les 2 salles avec bar	630.00	930.00
salles + bar + Cuisine	700.00	1 130.00
<b>Gradins / Vidéoprojecteur</b>		
supplément gradins	135.00	215.00
Vidéoprojecteur	Gratuit	Gratuit

<b>PARTICULIERS</b>		
	Commune	Extérieur
<b>Bar seul pour vin d'honneur</b>		
	110.00	230.00
<b>Bar seul pour manifestation</b>		
	165.00	260.00
<b>Grande Salle Rubis</b>		
Grande salle + bar	450.00	680.00
grande salle + bar + cuisine	575.00	800.00
Retour de mariage		
Sans cuisines	245.00	340.00
Avec cuisines	370.00	470.00
<b>Petite Salle Emeraude</b>		
Petite salle + bar	215.00	315.00
Petite salle + bar + cuisine	335.00	455.00
Retour de mariage		
Sans cuisines	165.00	270.00
Avec cuisines	285.00	395.00
<b>Les 2 Salles Rubis et Emeraude</b>		
Les 2 salles avec bar	560.00	800.00
2 salles + bar + Cuisine	685.00	930.00
Retour de mariage		
Sans cuisines	350.00	475.00
Avec cuisines	470.00	610.00
<b>Forfait prépa salle (veille de mariage) / Vidéoprojecteur</b>		
Veille de mariage	100.00	120.00
Vidéoprojecteur	Gratuit	Gratuit

**PERSONNEL COMMUNAL****Délibération du Conseil Municipal n°2020.12.08 : adhésion au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation en tant qu'employeur d'assurer un service de Médecine préventive pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, comprenant les visites obligatoires (embauche, aptitude au poste de travail, visites médicales périodiques, surveillance médicale renforcée, visites médicales de reprise), les visites complémentaires et les actions obligatoires en milieu professionnel (notamment Hygiène et sécurité, réunions du C.T.et C.H.S.C.T.)

Le Centre de Gestion, qui assure actuellement cette prestation pour la Commune, propose aux Communes qui le souhaitent de renouveler la convention pour un période de 1 an renouvelable par tacite reconduction, au plus tard jusqu'au 31/12/2026. Le coût proposé pour l'ensemble des prestations visées dans la Convention d'adhésion au service de Médecine préventive comprend : une participation forfaitaire (0.15 % de la masse salariale) et une facturation à l'acte pour les différentes visites.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention pour la prestation de Médecine préventive selon les conditions exposées ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

**SOLLICITE** l'adhésion de la commune de L'HERBERGEMENT au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée,

**CHARGE** Madame la Maire de signer la convention d'adhésion au Service de Médecine Préventive et de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

**ENFANCE JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES****Pour information du Conseil Municipal : point sur les dossiers en cours**

Anne-Marie JOUSSEAUME informe le Conseil Municipal des dossiers en cours de réflexion au sein de la Commission :

- **Petite Enfance** : la Commission se réunit le 14 décembre pour commencer un travail de réflexion sur la création d'un multi-accueil (rappel définition = les établissements ou services « multi –accueil » associent différentes formules de garde collective d'enfant : **accueil permanent** (type crèche), à temps partiel ou complet d'une part et **accueil ponctuel** ou d'urgence d'autre part.). Solène DA CUNHA RADENAC, Directrice Petite-Enfance Famille à Terres de Montaigu accompagnera les Élus à cette réunion.

- **Affaires scolaires** : les 2 écoles organisent leurs Portes Ouvertes respectives dans le respect des contraintes sanitaires, sous différentes formes (RDV notamment).

- **Jeunesse** : Le recrutement d'un(e) nouvel(le) animateur(trice) est en cours : 5 candidats sont reçus samedi matin 12 décembre.



- **Transport scolaire** : L'Assemblée Générale de l'A.I.F.R. s'est tenue dernièrement, le transport scolaire de 1 700 élèves est assuré par l'association. Un complément horaire s'avère nécessaire pour continuer à apporter un service de qualité aux Familles, en particulier du fait de l'intégration du transport scolaire sur la commune déléguée de Boufféré depuis septembre 2019 et en prévision de la création du service de transport scolaire pour le nouveau collège de Boufféré qui ouvrira en septembre 2021.

#### ANIMATION VIE ASSOCIATIVE, SPORTS ET CULTURE

##### **Pour information du Conseil Municipal : point sur les dossiers en cours**

Frédéric DA CRUZ informe le Conseil Municipal des dossiers en cours de réflexion au sein de la Commission.

- **Bibliothèque** : la réouverture en mode « normal » est actée, et non plus seulement en mode « drive », les bénévoles sont contentes de pouvoir reprendre leur activité.

- **Sports** : la SMS Football a repris ses activités en extérieur, avec un protocole très strict, les activités sportives pratiquées en intérieur seront possibles, en principe, à partir du 15 décembre. A noter que dans le cadre des demandes de subventions par les associations, la Commune sollicitera plus particulièrement des informations relatives à l'impact financier de la crise sanitaire sur les associations (achat de matériel supplémentaire, manque à gagner suite à annulation de manifestations, etc.).

- **Équipements sportifs** : Frédéric DA CRUZ fait le compte-rendu de la réunion de la Commission qui s'est tenue le 24 novembre concernant les équipements sportifs à la Vigne Rouge avec une réflexion autour de la réfection des terrains de football (pas aux normes fédérales), et / ou la création d'un terrain synthétique, l'opportunité de création d'une salle de raquettes.

#### SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES ET INSERTION

##### **Pour information du Conseil Municipal : point sur les dossiers en cours**

Claudine GUÉNEAU informe le Conseil Municipal des dossiers en cours de réflexion au sein de la Commission :

- **Suivi des personnes en difficulté** : il est proposé l'idée de cadeau solidaire, à offrir aux personnes en difficulté bénéficiant de colis alimentaires. Chacun est invité à confectionner un colis cadeau comprenant différents éléments (soin, vêtement, jeu, etc.) et à le remettre au Carrefour Contact qui stocke les colis en attendant leur distribution le 24 décembre.

- **Création d'un Espace de Vie Sociale** : pour rappel, il s'agit d'une structure de proximité qui touche tous les publics, a minima, les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives, avec la particularité d'avoir des activités évolutives et changeantes. La recherche d'un lieu pour accueillir l'E.V.S. est toujours en cours, la Commission a pu échanger avec les responsables de l'E.V.S. de Venansault. Dans cette commune, les responsables ont souligné le fait que l'E.V.S. leur a permis de créer du lien et du liant entre les Élus, les Associations et les habitants, chacun venant y déposer une idée ou proposer un coup de pouce. Nicolas DENIS rappelle que le collectif Arc en Fontaine (regroupant les associations de parents des 2 écoles) a été créé dans cet esprit de créer du lien entre les 2 écoles.

#### COMMUNICATION

##### **Pour information du Conseil Municipal : point sur les dossiers en cours**

Jean-Michel SOULARD informe le Conseil Municipal des dossiers en cours de réflexion au sein de la Commission :

- **Prochain bulletin Municipal** : il sera distribué dernière semaine de décembre, au plus tard 1<sup>ère</sup> semaine de janvier. La formule a été revue et toilettée, mais il reste dans la continuité.

- **Page Facebook** : la page Facebook de la Mairie de L'HERBERGEMENT est officiellement lancée, n'hésitez pas à la consulter.
- **Consultation citoyenne** : la consultation citoyenne sera officiellement lancée début Janvier : un article dans Ouest France et une conférence de presse sont prévus. La communication sera relayée sur la page Facebook, le site internet et le compte Instagram de la Mairie.
- **Guide des associations** : la Commission va prochainement travailler sur la rédaction d'un Guide des associations, qui pourrait être diffusé en amont du Forum des associations, prévu en juin 2021.

## AFFAIRES INTERCOMMUNALES

### **Pour Information du Conseil Municipal : présentation des principales mesures adoptées par Terres de Montaigu dans le cadre du Plan Local Habitat**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le Plan Local Habitat qui a été adopté par le Conseil Communautaire. **4 aides** à l'habitat sont ainsi proposées :

- 1/ L'OPAH = Opération Programmée d'Aide à l'Habitat, destinée aux ménages modestes et très modestes pour des logements de plus de 15 ans.
- 2/ L'aide à la rénovation des façades
- 3/ L'éco Pass = C'est une aide proposée par le Conseil Départemental de la Vendée qui n'est activé que lorsque la Commune ou l'intercommunalité est partenaire. Elle concerne les primo-accédant ayant des revenus inférieurs aux plafonds du PTZ (Prêt à Taux Zéro).
- 4/ La PTREH Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de l'Habitat = c'est une aide portée par la Communauté de Communes dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments de plus de 2 ans, avec la participation du SYDEV et de la Région.

### **Pour Information du Conseil Municipal : présentation du Dispositif Territoire d'Industrie**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la signature prévue du protocole d'accord « Territoires d'Industrie » qui aura lieu le 22 décembre en présence de Benoît BROCARD – Préfet de la Vendée, Christelle MORANÇAIS – Présidente de la Région Pays de la Loire et Chantal NONNOTTE – Directrice régionale adjointe de la Banque des Territoires en Pays de la Loire. Le programme national « Territoires d'Industrie » incarne la stratégie de reconquête industrielle par les territoires. Au total, 148 Territoires d'Industrie sont référencés en France dont 15 en Pays de la Loire.

Une enveloppe de 1.3 milliard d'euros de l'État est allouée à ce dispositif, complétée par la mobilisation des opérateurs tels que la Banque des Territoires, BPI France ou encore l'ADEME, et par les dispositifs des Régions. La démarche se concrétise par la formation d'un projet Territoires d'Industrie, centré sur 4 enjeux majeurs :

- Renforcer l'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie,
- Favoriser les recrutements,
- Encourager l'innovation dans les PME industrielles,
- Accélérer la simplification des administratives législatives et réglementaires des entreprises innovantes.

**9 fiches actions** composent ce plan d'actions, construites par et pour les entreprises :

- 1/ Ouvrir un lieu innovant en direction des jeunes pour se loger, s'orienter, apprendre, collaborer et innover ;
- 2/ Faire découvrir aux jeunes les entreprises de Terres de Montaigu ;
- 3/ Créer une marque de territoire et une boîte à outils d'accueil des nouveaux salariés ;
- 4/ Développer des solutions de mobilité inter-entreprises ;
- 5/ Requalifier des friches industrielles pour accueillir de nouvelles activités ;
- 6/ Accompagner les entreprises industrielles dans leurs projets de développement et de modernisation de leur outil de production ;
- 7/ Favoriser l'accueil de nouvelles formations adaptées aux besoins des industriels du territoire ;
- 8/ Favoriser la transition énergétique des entreprises et les projets d'écologie industrielle ;
- 9/ Augmenter l'offre commerciale et de services pour répondre aux besoins des habitants et salariés.

**Pour Information du Conseil Municipal : projet d'extension du cinéma Caméra 5 et de l'hôtel intercommunal**

Bernard DENIS expose au Conseil Municipal le projet **d'agrandissement du cinéma Caméra 5** en miniplexe de 5 salles (2 salles actuellement), afin de passer de 50 000 entrées à 120 000 entrées / an, pour un coût prévisionnel de 5 000 000 HT.

Bernard DENIS expose également au Conseil Municipal le projet **d'extension de l'hôtel intercommunal**, l'architecte retenu est ARCHI URBA DECO, pour un coût prévisionnel de 7 800 000 €HT, répartis entre la Communauté de Communes Terres de Montaigu et Montaigu-Vendée en raison de la mutualisation des services.

**Pour information du Conseil Municipal : compte-rendu de la Commission intercommunale Environnement**

Concernant les ordures ménagères, Bernard LOUINEAU informe le Conseil Municipal du maintien des tarifs en 2021 pour la redevance d'ordures ménagères.

Bernard LOUINEAU informe également les Élus du **déplacement du centre de transfert** qui dépend de TRIVALIS (= à l'issue de la collecte, le centre de transfert constitue le lieu de vidage et de regroupement des déchets avant évacuation vers les centres de traitement ou de tri). Depuis 1994, un centre de transfert est adossé à la déchèterie de la Motte à Boufféré (O.M. et emballages), mais du fait de sa vétusté, TRIVALIS a décidé de la construction d'un nouvel équipement mutualisé avec plusieurs Communautés de Communes (Saint Fulgent Les Essarts, Mortagne et les Herbiers) : ce nouveau centre de transfert sera construit à l'entrée Ouest de La Boissière de Montaigu (ZA de Ste Anne, pour une ouverture prévue début avril 2021).

Concernant **l'Assainissement collectif**, le travail de préparation du transfert de la compétence à l'intercommunalité (future Communauté d'agglomération) a débuté (aspect juridique et financier à traiter).

**Pour information du Conseil Municipal : constitution d'un groupe de travail sur la vidéoprotection**

Le Communauté de Communes travaille actuellement sur le déploiement d'un schéma de vidéoprotection proposée aux Communes qui souhaitent mettre en place ou développer la vidéoprotection. Madame la Maire propose au Conseil Municipal de constituer un groupe de travail sur ce sujet afin de réfléchir aux besoins réels de la Commune et aux implications d'un tel dispositif. Sont volontaires pour intégrer ce groupe de travail : Bernard DENIS, Bernard LOUINEAU, Frédéric DA CRUZ, Thierry JOLLET, Valérie BERNARD, Nicolas DENIS. Une réunion sera prochainement programmée.

**DIVERS****Réunion avec les riverains de la Corbinière et de la Haute Corbinière**

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion est organisée Samedi 09 janvier 2021 avec les riverains de la Corbinière et Haute Corbinière concernant les problématiques de vitesse (comptage à 550 véhicules / jour, dont la grande majorité est en excès de vitesse) et de défense incendie.

**Calendrier des réunions du Conseil Municipal en 2021**

Jeudi 14/01/2021  
Jeudi 18/02/2021 (vote des subventions aux Associations)  
Jeudi 01/04/2021 (vote des budgets)  
Jeudi 20/05/2021  
Jeudi 10/06/2021  
Jeudi 01/07/2021  
Jeudi 09/09/2021

Jeudi 14/10/2021

Jeudi 04/11/2021

Jeudi 09/12/2021.

\*\*\*\*\*

*La Séance est levée à vingt trois heures vingt minutes.*

La Secrétaire de séance  
Anne-Marie JOUSSEAUME